

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 260-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1199

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)



Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Maintien de la qualité des correspondances et des fonctionnalités du noeud de Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Prendre les mesures de nature à assurer à l'avenir également la qualité des correspondances du nœud de Bienne, tout en veillant à ce que les temps de parcours Zurich – Bienne permettent également aux trains de la ligne du pied du Jura d'offrir des correspondances attractives à Zurich.
2. A cette fin, intervenir dans les processus de planification en cours sur les différentes étapes d'investissement.

Les futurs investissements pour le développement des chemins de fer prévoient différentes variantes pour la ligne du pied du Jura.

Pour mémoire, le premier projet de Rail 2000 prévoyait un temps de parcours légèrement supérieur à 60 minutes pour la relation Zurich – Bienne. Avec une telle situation, les temps de correspondance pour les relations transversales, notamment entre les lignes Bienne – La Chaux-de-Fonds/Moutier et Bienne – Berne s'allongent et se détériorent.

Comme chacun le sait, la première étape de Rail 2000 est basée sur un temps-système de 75 minutes entre Zurich et Bienne. Pour autant que les lignes affluentes voient circuler deux trains par heure, cela permet d'assurer des correspondances optimales dans le nœud de Bienne.

Or, selon certaines sources, les CFF envisageraient à nouveau un horaire du pied du Jura prévoyant des arrivées à Bienne après l'heure, soit vers la minute 02, ce qui implique, l'horaire étant symétrique, des départs de Bienne avant l'heure, soit vers la minute 58.

Ce cas de figure aurait des conséquences négatives d'une part pour l'horaire des lignes Bienne – Sonceboz - La Chaux-de-Fonds/Moutier, notamment en raison des problèmes liés aux croisements, et d'autre part pour le nœud de Bienne. A Bienne, les délais de correspondances seraient massivement augmentés, notamment pour/de Berne et la Suisse romande. On se retrouverait en fait dans la situation qui prévalait avant l'horaire de Rail 2000, introduit en décembre 2004.

Pour la structure du nœud de Bienne, cela se traduirait par une détérioration inacceptable en comparaison de la situation actuelle, avec un allongement massif des délais de correspondances et un retour à la situation connue entre 1982 et 2004, et donc finalement des allongements de temps de parcours.